Lancement d'un Fonds bleu pour le Bassin du Congo

APA News, 09 mars 2017 Signature d'un mémorandum d'accord portant création du Fonds Bleu du Bassin du Co Brazzaville (Congo) - Les ministres délégués de huit pays membres du Bassin du Congo (Angola, Burundi, Congo, RD Congo, RCA, Gabon, Rwanda, Tchad), et du Maroc, ont procédé jeudi à Oyo (département de la cuvette à environ 415 km, au nord de Brazzaville), à la signature d'un mémorandum d'accord portant création du Fonds Bleu du Bassin o Congo dont le but est la préservation des forÃats de cette zone.

Ce mémorandum dâĖ™accord de 13 articles a été signé en présence des présidents congolais Denis Sassou Nâ€ togolais Faure Gnassingbé ; des anciens présidents du Nigéria Olusegun Obasanjo et d'Alpha Omar Konaré du Mal de bien d'autres hautes personnalités des Nations Unies et de la Fondation de Brazzaville partenaire de ce Fonds Bleu. En signant ce mémorandum les pays membres du Bassin du Congo, réaffirment l'engagement des chefs d'Etat et c gouvernements des pays de cette zone, A å "uvrer pour la conservation et la gestion durable des A©cosystA mes forestier de cet espace géographique, exprimé à l'issue du sommet de Yaoundé le 17 mars 1999 et réitéré lors du 2Ã me s tenu le 5 février à Brazzaville. Toutes les personnalités qui se sont succédé Ã la tribune lors de la signature de cet acc de mémorandum ont loué la marche vers la mise en Å"uvre de cette initiative qui selon elles « contribuera à la diversification de l'économie et du développement durable des forÃats de cette sous -région aux énormes potentialit. Ce fonds promeut la valorisation des plans d'eau qui sont d'une grande utilité dans la production de l'hydroélec l'approvisionnement en eau potable des populations, la pratique de l'aquaculture et l'irrigation de l'agriculture, l'assainissement des cours d'eau. L'initiative du Fonds bleu pour le Bassin du Congo prévoit des subventions fin renouvelables, chaque année, à hauteur de 100 millions d'euros, soit plus de 65 milliards de francs CFA. Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo jouira d'une indépendance financià re et de gestion. Les fonds de départ seront constitués r les contributions volontaires des pays signataires, des donateurs et autres bailleurs de fonds. Il s'inscrira dans le concept de «l'Economie bleue », défini par la Commission Economique des Nations Unies (CEA) pour l'Afrique e termes : « L'économie bleue concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les na souterraines, sans oublier les mers et les cà tes. Le Fonds Bleu doit jouer un rà le essentiel dans la promotion de l'économie bleue dans le Bassin du Congo, en vue de la croissance économique et du développement durables et du bien-Ãatre des populations.

Â

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

https://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 19 April, 2024, 17:26